Retrait d'une citerne gaz

Par rescan
Bonjour
Nous avons acheté il y a 3 ans une maison dont les anciens propiétaires avaient souscrit un contrat avec xxxxxx. Nous venons de recevoir une injonction d'xxxxxx pour une reprise du réservoir de gaz(enterré) puisque nous n avons ni utilisé ce réservoir ni contracté de contrat . (source d'énergie actuelle tout électrique ,pompe à chaleur) Nous aimerions savoir si ce retrait est obligatoire et qui en assumera les frais (frais de retrait, de neutralisation et de remise en état du jardin). Je vous remercie pour votre aide . A.Rescan
Par Indigo
Bonjour rescan,
En ouvrant le lien suivant, vous devriez avoir réponse à vos interrogations :

https://selectra.info/energie/propane/citernes/achat-maison

Cordialement?